




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-314**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1242301-DE-1-1 |
| Date de signature : 26/07/2023 |
| Date de réception : mercredi 26 juillet 2023 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU VILLES-SANTÉ DE L'OMS

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE AU RÉSEAU VILLES-SANTÉ DE L'OMS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour la Ville d'Aix-en-Provence, la santé de la population est un enjeu prioritaire. De plus, avec l'équipe municipale, nous sommes convaincus que la santé de demain se construit aujourd'hui par des actions concrètes.

Dans le contexte actuel de crise de l'hôpital et de désertification médicale de nos territoires, il nous semble plus que jamais utile d'intensifier nos actions globales pour offrir, aux habitants de notre territoire, la possibilité de préserver leur état de santé. Étant multifactorielle, la santé dépend d'une large variété de déterminants sur lesquels nous avons la possibilité d'intervenir.

Bien que nous soyons déjà impliqués de longue date dans des actions de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités sociales de santé, notre souhait est de renforcer la prise en compte de la santé dans l'ensemble de nos politiques municipales.

Ainsi, la Ville souhaite continuer et améliorer les actions mises en place actuellement. Un meilleur ciblage de la population, une meilleure efficacité et adaptabilité des actions sont constamment recherchés par la Direction santé et les autres services municipaux. L'objectif est de renforcer la réponse apportée aux besoins de la population du territoire, d'augmenter l'efficacité des actions, tout en réduisant les inégalités en termes de santé.

Par ailleurs et depuis plusieurs années, nous avons mis en place une politique ambitieuse de développement durable dont les axes prioritaires sont la transition énergétique, la transition écologique et l'éco-exemplarité de l'administration.

Aujourd'hui, il nous semble nécessaire de compléter ce plan local de développement durable par un volet santé, de manière à garantir des écosystèmes et un cadre de vie sains à nos

concitoyens, tout en prenant en compte les impératifs de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Aussi, dans le but de promouvoir la santé dans l'ensemble des politiques publiques et le bien-être des aixois, nous proposons que la Ville rejoigne le Réseau français Villes-Santé (RfVS), un réseau national de 104 villes et intercommunalités œuvrant pour l'amélioration continue des politiques et actions en faveur d'une meilleure santé, dans le sens du Programme Villes-Santé initié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1987. Via les échanges de pratiques, d'expériences et de données, notamment par l'organisation de groupes de travail thématiques et par une information mutuelle et une coopération entre les villes, cette adhésion sera bénéfique à notre Ville.

L'adhésion au réseau s'accompagne du paiement d'une cotisation annuelle dont le montant, pour 2023, s'élève à mille-dix euros (1010,00 €).

Aussi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à soumettre la demande d'adhésion et le cas échéant, à adhérer au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et à souscrire à la déclaration des Villes-Santé en vigueur (Consensus de Copenhague) et à la stratégie 2020-2030 du réseau.

- **ATTRIBUER** et acquitter une cotisation annuelle (montant pour 2023 : 1010,00 €) qui sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « santé et action sociale » 410 6232 934 (n° 2228).

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»